

*Journées d'histoire de la statistique*

*18 et 19 mars 2008*

## **Mesurer le travail**

Michel Gollac<sup>1</sup>

Serge Volkoff<sup>2</sup>

*Version préliminaire*

Le dispositif français d'enquêtes sur l'activité de travail est, comparativement à la plupart des autres pays, particulièrement développé. Il comprend plusieurs enquêtes. Leurs échantillons sont larges. Leurs procédures de collecte leur assurent un haut niveau de qualité. Elles ont déjà été, pour la plupart, répétées, souvent avec une périodicité régulière. Le domaine qu'elles couvrent va de l'organisation des entreprises à l'impact du travail sur la santé et les carrières, en passant par les technologies, l'organisation du travail, les conditions de travail, les risques professionnels et la façon dont le travail est, subjectivement, vécu par les travailleurs. Il est ainsi possible de suivre, morceau par morceau, l'enchaînement des causes et des conséquences, depuis les décisions prises par les dirigeants des entreprises jusqu'à leurs ultimes conséquences pour les travailleurs qu'elles emploient. Un tel dispositif n'a guère d'équivalent au niveau international.

Pourtant la France est loin d'être le pays où les questions du travail suscitent le plus d'intérêt de la part des responsables politiques ou des partenaires sociaux. Elles sont rarement en tête de l'actualité politique alors que l'emploi ou le pouvoir d'achat des salaires bénéficient d'une attention de plus en plus constante. Le

---

<sup>1</sup> CREST-INSEE et CMH-EHESS

<sup>2</sup> CREAPT-CEE

Ministère du travail a un rang honorable, mais subordonné dans la hiérarchie des Ministères : rares sont les hommes politiques susceptibles d'être ministres qui le recherchent de préférence à tout autre ; et il en de même des élèves de l'Ena au moment où ils choisissent le lieu d'exercice de leurs talents. L'inspection du travail bénéficie de moyens fort limités, comparativement à d'autres pays européens. Il n'existe pas, en France, de grande institution d'enseignement ou de recherche consacrée aux problèmes du travail. Et, de fait, en France, l'organisation du travail apparaît, en moyenne, relativement médiocre, fondée sur l'effort individuel et le « système D ». Le travail est, aux yeux des salariés eux-mêmes, plus pénible et plus dangereux qu'on ne pourrait s'y attendre, compte tenu des caractéristiques de l'économie française.

Il y a donc un paradoxe. L'Etat a développé, dans notre pays, un système d'observation statistique du travail d'une ampleur exceptionnelle alors même qu'il s'est moins intéressé qu'ailleurs à ce même travail. Sans prétendre rendre compte entièrement de ce paradoxe, nous souhaiterions avancer ici quelques éléments d'explication.

## 1 L'héritage de mai 1968

A vrai dire, l'intérêt pour une approche statistique du travail peut apparaître comme une vieille tradition nationale. Louis-René Villermé fut en effet, en 1860, trois ans avant sa mort, l'un des fondateurs de la Société de statistique de Paris (Desrosières, 1993). On sait que Villermé, notamment à travers son *Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, fut un des fondateurs de l'analyse scientifique de la santé au travail et joua un rôle majeur dans sa prise en compte politique. Villermé était médecin, chirurgien plus exactement. Son adhésion à la « méthode numérique » en médecine n'est peut-être pas sans lien avec son intérêt pour les inégalités sociales, au-delà de la seule question du travail. De même, en 1893, un autre médecin, Jacques Bertillon, fit adopter conjointement, par le Congrès de l'Institut international de statistique à Chicago, deux projets de classification dans le domaine des professions d'une part, des maladies d'autre part : il considérait la profession comme facteur de risque et préconisait l'études des liens entre professions et les causes de décès.

Entre 1892, date de création de l'Inspection du travail et 1906, date de création du Ministère du travail, plusieurs séries de données statistiques sur le travail furent lancées et les statistiques jouèrent un rôle important pour légitimer le nouveau ministère [Pénissat et Touchelay, 2008]. La loi de 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail fondait explicitement la notion de risque professionnel sur une base statistique.

Certaines caractéristiques durables du dispositif français de statistiques du travail apparaissent ainsi dès ses origines. Les chiffres sont chargés de promouvoir une demande politique au moins autant que de répondre à une telle demande. Leur élaboration est le fait d'acteurs soucieux d'intervenir d'un point de vue civique, mais aussi de la pertinence scientifique des données. Leurs préoccupations et leur expérience débordent du seul cadre du travail.

Néanmoins, la force créative du Ministère du travail, dans le domaine qui nous occupe, diminuera au bout de quelques années. L'étude statistique du travail tendra à se limiter à l'usage routinier de quelques chiffres sur les accidents du travail, complétés ensuite par ceux relatifs aux maladies professionnelles. De ce point de vue, la période qui suit les événements de mai 1968 est tout à fait originale. L'intérêt pour l'activité de travail et les conditions de travail est d'abord porté par les « contestataires ». Souvent bien dotés en capital culturel, ceux-ci sont particulièrement aptes et disposés à reprendre une « critique artiste » [Boltanski et Chiapello, 1999] du taylorisme et du fordisme, illustrée par les réflexions et les observations de Simone Weil [1935 (1951)] ou de Georges Friedmann et Pierre

Naville [1962]. La critique du travail est aussi un moyen de proposer un service significativement différent de celui offert alors sur le marché politique par le PCF et la CGT : c'est une des façons d'opposer, aux tenants des revendications « quantitatives » (« gagner plus »), l'importance des revendications « qualitatives » (« changer la vie »).

Cette critique va être reprise par une fraction du patronat « social » et des milieux gouvernementaux. Elle correspond bien à la sensibilité chrétienne sociale dont sont issus certains hauts responsables comme certains « gauchistes ». Améliorer les conditions de travail apparaît comme un moyen d'améliorer beaucoup le sort des travailleurs, sans que les entreprises aient à subir un coût équivalent : une démarche où chacun gagne, ou du moins ne perd pas, pourrait ainsi se substituer à la lutte des classes pour le partage de la valeur ajoutée. Enfin, il apparaît rétrospectivement que le taylorisme-fordisme était alors à bout de souffle, tant du point de vue des régulations économiques et sociales qu'il suppose que du point de vue des formes d'organisation du travail qu'il promeut : des circulaires patronales font à cette époque état d'un retard considérable dans la modernisation de l'organisation du travail.

Les conditions de travail sont un objet socialement très bas. Elles renvoient à la sueur, à la saleté, à la peine, à l'indignité sociale des travailleurs, à ce qu'eux-mêmes désignent par cette expression qui vaut condamnation de leur emploi : « c'est l'usine » [Baudelot et al., 2002]. Dans la conjoncture historique que nous venons d'évoquer, elles apparaissent revêtues de l'éminente dignité des pauvres, dignes, pour une fois, de l'attention des politiques et des experts.

En décembre 1973, une loi créait, dans les entreprises de plus de 300 salariés, des commissions paritaires sur les conditions de travail. C'est à cette époque que furent institués l'ANACT et le FACT. Une vaste négociation interprofessionnelle sur les conditions de travail aboutit à un accord-cadre en 1975. Le VIIe Plan consacra aux conditions de travail un de ses programmes d'action prioritaires.

L'appareil statistique s'inscrivit dans ce mouvement. Le Ministère du travail suivait déjà l'évolution trimestrielle de la durée du travail, et évaluait de temps à autre le nombre de travailleurs postés ou sur chaîne. La CNAM-TS publiait chaque année son bilan des accidents et des maladies professionnelles. Mais le Conseil National de la Statistique (CNS) jugea que ce dispositif manquait d'ampleur, de diversité, de cohérence. Il confia à un groupe de travail le soin de définir des orientations à moyen terme. La présidence de ce groupe fut confiée à un ergonome, Alain Wisner. Ce groupe préconisa plusieurs axes de travail : réexaminer les fichiers gérés par la Sécurité Sociale en matière de santé des salariés ; formaliser les

observations des médecins du travail ; élaborer une statistique nationale permettant d'analyser les situations de travail [Wisner, 1999]. Pour explorer ces méthodologies, forger de nouveaux instruments, impulser et coordonner l'ensemble du système, un statisticien professionnel devait se consacrer à plein temps à ce programme. Le poste fut créé à l'automne 1976, dans le Service des Etudes et de la Statistique du ministère du Travail et on proposa à l'un de nous (Serge Volkoff) d'en être le premier titulaire.

Le "système statistique sur les conditions de travail" eut ainsi un animateur, et bientôt deux, avec Anne-Françoise Molinié, mais l'expansion s'arrêta là. Entre temps, le contexte social avait évolué. Le débat sur les conditions de travail s'était estompé. Le chantier statistique s'ouvrait dans un climat de relative indifférence. La crise de l'emploi était amorcée, et les questions de conditions de travail étaient reléguées à l'arrière-plan. Elles retrouvaient un statut de problème social de second rang, statut qui a souvent été le leur en France, au XXe siècle en tout cas. Le "mouvement des conditions de travail" n'avait pas atteint ses objectifs (Piotet, 1988). Les directions techniques du Ministère se recentraient sur leur activité réglementaire en sécurité du travail. Les représentants patronaux, et ceux de certains syndicats, prêtaient aux projets statistiques une attention épisodique et formelle, quand ils ne témoignaient pas d'une franche réticence. Dans d'autres syndicats l'accueil était plus constructif, mais se limitait à un ou deux "spécialistes" de telle ou telle confédération.

Le dispositif statistique s'est pourtant constitué. Il bénéficiait en effet d'alliés (personnes, institutions,...) possédant suffisamment de ressources et formant un réseau suffisamment solide. La décision du CNS donnait au projet une légitimité. L'Insee, impliquée à travers l'envoi d'un administrateur et à travers son rôle de coordination statistique, jugeait "de bon sens" de produire des statistiques sur cette question sociale. Il constituait un point d'appui solide parce que doté d'une forte légitimité, d'une propension à développer la connaissance statistique et d'une grande autonomie par rapport à l'actualité immédiate de la vie politique et administrative : le Service des études et des statistiques du Ministère se serait, quant à lui, satisfait d'une longue étude de faisabilité et son insertion dans un système statistique public plus vaste a eu une influence importante. Le soutien actif de quelques chercheurs en ergonomie et médecins du travail a aussi permis au dispositif de se bâtir peu à peu. Il doit beaucoup, en, particulier à la stature scientifique et au charisme d'Alain Wisner.

Le contexte n'était pas entièrement défavorable : l'expansion du domaine des statistiques et celle des budgets étaient encore perçues comme naturelle. Il était néanmoins problématique. Dans ces circonstances, l'opiniâtreté du responsable de l'opération a clairement joué un rôle. Son succès repose aussi sur la construction

d'un compromis, susceptible d'intéresser un maximum d'alliés sans susciter des oppositions trop fortes.

Le dispositif avait été pensé au départ dans une optique "évaluative" pour éclairer et cibler des décisions. Une telle option supposait un fort soutien du côté des hauts responsables du Ministère, soutien qui faisait défaut. Il fut réorienté en vue de produire des informations générales et de polariser davantage l'attention sur le domaine étudié. La production d'informations sur la société faisait clairement partie des missions de la statistique publique en général.

Cette réorientation explique la nature et le style de l'enquête sur les conditions de travail, dont la première édition eut lieu en 1978. L'enquête est fondée sur l'interrogation des salariés par un enquêteur. Il s'agit d'une enquête complémentaire à l'enquête sur l'emploi : la technologie employée est donc une technologie Insee ; l'acceptation par l'Insee de son inscription sur la liste des complémentaires à l'enquête emploi est un facteur de stabilisation. Une telle enquête est moyennement coûteuse dans l'absolu et son rapport information/coût est excellent, du fait de la faiblesse des frais d'approche. En cela, elle s'oppose à un projet, développé à la même époque par des chercheurs provençaux [Kramarz, 1991]. Ceux-ci proposaient de faire observer un large échantillon de postes par des spécialistes de l'analyse du travail. Une telle façon de faire est extrêmement coûteuse. Elle est probablement totalement irréaliste (elle n'a été mise en œuvre dans aucun pays) : à tout le moins, elle aurait supposé que les conditions de travail demeurent pendant une longue période au sommet des priorités de l'Etat.

L'orientation du dispositif, comme son réseau d'alliés, explique pourquoi on a peu cherché à rendre le questionnement des salariés « objectif » en introduisant des précisions dans le libellé des questions. Par exemple, au lieu de demander comme les statisticiens français : « Au cours de votre travail, êtes-vous amené à porter ou déplacer des charges lourdes ? » ou « La température à votre travail est-elle très élevée ? », les statisticiens suédois formulent ainsi leurs questions : les salariés sont-ils exposés à des « températures si élevées qu'ils transpirent même sans bouger » ou manipulent-ils des poids « supérieurs à 20 kg ». En Suède, les conditions de travail sont un enjeu politique fort et constant. Il est important de disposer d'un indicateur fidèle, qui dépende le moins possible de l'état de l'action syndicale, de la mobilisation des salariés, des rapports de force. Mais pour les ergonomes ou les épidémiologistes, la formulation suédoise est pire que la formulation française. Pour le travailleur, ce qui fait la lourdeur d'une charge lourde, ce n'est pas seulement son poids sur la balance, c'est aussi la fréquence de sa préhension, la commodité ou l'incommodité de celle-ci. Et, bien sûr, l'âge ou la force physique du travailleur influent aussi sur la pénibilité engendrée par la manipulation des charges et, plus encore, sur les traumatismes qu'elle peut causer.

L'appréciation subjective recueillie par l'enquête française est, à tout prendre, moins trompeuse, pour une étude épidémiologique, que l'apparente objectivité de la mesure suédoise. De même il n'est pas pertinent, sauf pour créer un indicateur politiquement « indiscutable », de définir la température à partir de ses conséquences pour un individu au repos lorsqu'on s'intéresse à des personnes au travail. Traiter séparément chaque aspect des conditions de travail à l'aide d'un indicateur « objectif » aboutit à des paradoxes. Considérons un travailleur dont la tâche est pénible parce qu'il manipule des charges tout en étant exposé à la chaleur. Il pourra n'être pas répertorié comme exposé à la chaleur sous prétexte que, s'il ne manipulait pas de charges lourdes, la température serait supportable, et n'être pas non plus répertorié comme manipulant des charges lourdes parce que cette manipulation ne serait pas pénible s'il ne faisait pas si chaud.

Le faible engagement du politique a donc donné un grand poids aux ergonomes dans le réseau de l'enquête et le style de celle-ci en garde la trace. Ce style est, plus particulièrement, cohérent avec les conceptions de l'école d'ergonomie francophone dont Alain Wisner était le plus éminent représentant. Cette école s'intéresse à l'activité du travailleur en situation et aux différences inter-individuelles. Pour cette raison, elle ne conçoit pas un poids indépendamment de qui le soulève et de quelle manière. Quant aux observations de poste, elles n'ont, selon elle, de sens que si elles comportent une observation de l'activité dans toute sa richesse et sa diversité, ce qui suppose une longue durée d'observation, voire un entretien avec le travailleur. D'autres courants de l'ergonomie n'auraient pas apporté le même soutien à l'enquête telle qu'elle a été réalisée.

Réalisée une première fois en 1978, l'enquête sur les conditions de travail a été rééditée en 1984, 1991, 1998 et 2005. Sans jamais être très vif, l'intérêt pour la santé au travail a fluctué au cours des années 1980, 1990 et 2000. Comme on le voit, la périodicité de l'enquête n'en a pas trop souffert. Une fois lancé, un tel dispositif bénéficie de l'inertie des structures administratives qui en sont le support : loin de jouer un rôle négatif, cette inertie le met à l'abri des modes politiques, administratives et même scientifiques. D'autre part, la publication de résultats tend à renforcer l'intérêt des acteurs impliqués dans le réseau de l'enquête et donc à consolider celui-ci au fil du temps.

Les principales évolutions de l'enquête ont consisté à intégrer une interrogation approfondie sur l'organisation du travail, issue, comme on le verra d'une autre série d'enquêtes. Cette extension répond à une logique scientifique beaucoup plus qu'à une demande politique ou administrative. L'idée que l'amélioration des conditions de travail passe par la connaissance de leurs causes organisationnelles et économiques ne correspond pas au mode de pensée dominant des administrations en charge de la santé au travail, même si elle y est aujourd'hui

très largement admise. On peut donc parler d'une autonomisation progressive des enquêtes sur les conditions de travail.

## 2 Les sociologues et les économistes s'en mêlent

D'un point de vue technique, les enquêtes sur la technique et l'organisation du travail (Totto) qui ont été réalisées en 1987 et 1993 ressemblent beaucoup aux enquêtes sur les conditions de travail : comme elles, ce sont des enquêtes auprès des travailleurs, réalisées comme enquêtes complémentaires à l'enquête sur l'emploi. Leur origine est pourtant bien différente, leur style aussi.

La « demande sociale » à laquelle ces enquêtes répondent est d'une nature toute différente. L'intérêt politique pour le travail, au milieu des années 1980, a encore baissé par rapport à 1978. Par contre, la diffusion rapide des technologies de l'information et de la communication suscite des préoccupations de deux ordres. D'une part, quel est leur lien avec la productivité, quelles sont les conditions de leur efficacité économique ? D'autre part, quel est leur impact sur l'emploi, en volume et en composition (la question du biais technologique) ? Il s'agit de préoccupations formulées, en fait, dans le monde scientifique, par les économistes. Elles s'insèrent aisément dans l'univers de l'Insee.

Des liens directs existent entre le monde scientifique et les statisticiens publics impliqués dans la genèse de l'enquête: par exemple, le responsable de l'enquête, son supérieur hiérarchique direct (Claude Thélot) et le directeur du département (Claude Seibel) ont tous trois réalisé des travaux de sociologie et manifestent un fort intérêt pour l'étude de la structure sociale. Ceci va influer sur son contenu et son utilisation : elle donnera lieu, de façon à peu près égale, à des publications d'articles à dominante économique ou sociologique. Néanmoins l'enquête n'aurait pu voir le jour si l'Insee, en tant qu'institution, n'avait bénéficié d'une large autonomie.

En 1984, lors de la définition du programme à moyen terme de l'INSEE, L. Thévenot fit retenir le principe d'une enquête complémentaire sur les nouvelles technologies en 1987. L'un de nous (Michel Gollac) lui succéda la même année en tant que responsable des diverses enquêtes dans le domaine de l'emploi, et a personnellement assuré la conception et la direction de cette enquête. Il a argué du fait que la technique était inséparable de l'organisation, et que d'ailleurs l'organisation pouvait être considérée comme une technologie immatérielle, pour inclure l'organisation du travail dans le champ de l'enquête, point de vue qui rencontra l'intérêt et le soutien de sa hiérarchie.

La préparation de l'enquête se fit au sein d'un groupe de travail regroupant uniquement des statisticiens, mais dont plusieurs étaient fortement engagés dans les sciences sociales : L. Thévenot pour la sociologie, M. Cézard pour l'économie et S. Volkoff pour l'ergonomie. Le thème de l'enquête se reliait directement aux travaux menés à l'intérieur de l'Insee, mais dans le cadre d'une activité de recherche, par

Alain Desrosières et Laurent Thévenot sur les groupes sociaux [Desrosières et Thévenot, 1988] et François Eymard-Duvernay sur les formes d'entreprise [Eymard-Duvernay, 1987]. Les services d'enquête des directions régionales de l'INSEE étaient représentés par R. Charre. Ses vœux et conseils traduisaient bien le renouvellement des cadres et l'arrivée à l'INSEE d'une nouvelle vague d'enquêteurs [F. Dussert, 1996], plus jeunes, plus formés, plus souvent des femmes, parfois politisés et, en même temps qu'ils cherchaient dans leur fonction un véritable emploi, intéressés par les sciences sociales et ouverts aux innovations : le groupe s'est souvent demandé s'il était réaliste de faire poser telle question par les enquêteurs de l'INSEE dans le cadre d'une enquête officielle, mais n'a repoussé a priori aucune question sous le seul prétexte qu'elle s'écartait du style traditionnel de l'Institut. Les discussions parfois très vives dans une ambiance très détendue traduisaient bien l'apport croisé d'expériences différentes, et un accord sur quelques points clés :

- relier le travail aux variables de position sociale, insérer son étude dans celle des groupes sociaux, choisir les variables décrivant le travail en fonction des connaissances sur ces groupes ;
- chercher à obtenir une description du travail réel plutôt que du travail prescrit ;
- formuler des questions concrètes, compréhensibles par une fraction aussi large que possible des enquêtés ;
- pratiquer une politique de (relativement) hauts salaires pour les enquêteurs plutôt qu'allonger le questionnaire.

Le nombre des versions successives montre que le questionnaire a été « travaillé » dans le détail des formulations. La difficulté était de trouver un compromis entre la pertinence scientifique des questions, et leur intelligibilité par les enquêtés, point que le parti d'interroger un échantillon représentatif de tous les salariés rendait crucial. Par exemple, il est hors de question de demander à un enquêté s'il est autonome dans son travail. On trouve dans l'enquête des questions telles que celle-ci : « En général, vos supérieurs hiérarchiques vous disent ce qu'il faut faire. Est-ce que : 1) Ils vous disent aussi comment il faut faire. 2) Ils indiquent plutôt l'objectif du travail et vous choisissez vous-même la façon d'y arriver ». Une telle question correspond assez bien à la façon dont les choses se présentent couramment pour les salariés d'exécution ou de niveau intermédiaire des organisations industrielles ou bureaucratiques. Elle reste compréhensible par presque tous les autres. Néanmoins, la signification des réponses doit être précisée. D'autre part, le niveau absolu des réponses a peu de signification : ce sont plutôt les différences (liées à la profession, à la formation, au genre,...) qui importent. Un tel usage est bien en harmonie avec des préoccupations scientifiques et d'information général. Il répondrait mal à des besoins d'évaluation au sens étroit ou même au souhait de « faire exister » un problème.

Les enquêtes Totto auront une double postérité. D'une part, à partir de 1991 et surtout de 1998, l'essentiel de leur questionnement a été inclus dans les enquêtes sur les conditions de travail, ce qui permet d'étudier les liens entre celles-ci et l'organisation du travail. D'autre part, le questionnaire des enquêtes Totto a été repris dans le volet salariés des enquêtes sur le changement organisationnel et l'informatisation (Coi), dont la première a eu lieu en 1997. Ces enquêtes ont une double originalité [Greenan et Mairesse, 2006]. D'une part, elles comportent un volet « entreprises » et un volet « salariés », l'échantillon des salariés étant tiré dans les effectifs des entreprises interrogées. D'autre part, leurs données sont fusionnées avec celles de plusieurs autres sources statistiques sur les entreprises. Le volet entreprises est en partie dérivé de l'enquête « changement organisationnel » du Sessi.

Ainsi que l'explique le site internet dédié à ce système d'information, « la conception de ce dispositif d'enquêtes s'appuie sur une réflexion interdisciplinaire, qui a rassemblé pendant trois ans des économistes, des gestionnaires et des sociologues au sein d'un groupe de travail s'intéressant aux effets de l'informatisation sur les performances (Foray et Mairesse, 1999, Première partie). Cette expérience a bénéficié du soutien du CNRS, du CNET, du Commissariat Général du Plan et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Deux lignes de force se sont dégagées des travaux du groupe : d'une part, l'analyse des effets de la diffusion des technologies de l'information et de la communication ne doit pas être séparée de l'étude des changements organisationnels qui jouent un rôle médiateur dans la genèse d'usages innovants de ces technologies ; d'autre part, pour construire un système de mesure robuste des changements organisationnels et de l'informatisation, il est préférable de recueillir à la fois le point de vue de représentants de l'entreprise et celui des salariés.. (...) C'est dans le cadre du séminaire organisé en 1994-1996 par D. Foray et J. Mairesse sur " innovations et performances, approches interdisciplinaires " et dans un sous-groupe réunissant des chercheurs de plusieurs disciplines et animé par M. Gollac et N. Greenan qu'un premier projet d'enquête couplé a été rédigé (Foray et Mairesse, 1999, article de Caby et alii, pp. 171-209). Ce projet répondait à un besoin plus largement ressenti de disposer d'un outil statistique permettant de relier organisation interne des entreprises, formes d'emploi et de travail, structures sociales et groupes sociaux. Notamment, C. Seibel, Directeur de la DARES a donné une impulsion décisive au projet. (...) Les questionnaires ont été discutés au sein de groupes de pilotage réunissant des statisticiens de l'administration, des chercheurs, des universitaires et parfois des représentants d'organisations professionnelles. » [www.enquetecoi.net](http://www.enquetecoi.net)].

Si l'enquête a bénéficié du soutien actif de la Dares, de l'Insee, du Scees et du Sessi, l'élaboration et la coordination du dispositif ont été confiées au Centre

d'études de l'emploi, sous la direction de Nathalie Greenan (qui avait déjà l'expérience des enquêtes auprès des entreprises), dans le cadre d'un pôle de recherches alors animé par M. Gollac. Cette localisation a peut-être facilité une orientation vers la compréhension en profondeur des phénomènes. Elle a à coup sûr grandement compliqué la tâche de N. Greenan. En sus des tâches, déjà très lourdes de conception d'un outil d'inspiration pluridisciplinaire et de mise en place d'un dispositif techniquement complexe et innovant, elle a dû affronter des difficultés de nature administrative, liées au fait que des informations confidentielles devaient être centralisées et fusionnées par un organisme qui n'était pas alors pleinement reconnu comme faisant partie du système statistique public.

L'enquête COI a connu une nouvelle édition en 2006. Cette nouvelle édition se caractérise par une extension et une amélioration très sensibles des questionnaires et, d'autre part, par une extension au secteur public.

N. Greenan a dû également déployer de grands talents pour convaincre les partenaires sociaux, notamment le patronat, du bien-fondé de l'opération. Le rôle de ces partenaires sociaux doit être souligné. Il a été tenu un grand compte de leurs demandes dans le détail. Néanmoins, le principe de l'opération ne vient pas de leur demande, même si, bien entendu, ils sont très utilisateurs des informations produites. Le système COI est conçu comme un équipement de recherche, susceptible évidemment de nombreuses applications et retombées économiques et sociales. Ceci contraste avec l'enquête sur les conditions de travail, conçues au départ comme répondant à une demande sociale, et dont l'apport, considérable, à la recherche est une retombée additionnelle.

L'histoire de ces enquêtes sur les conditions et l'organisation du travail montre donc un mouvement progressif d'autonomisation. Chaque enquête peut s'appuyer sur les précédentes pour qu'il lui soit fait crédit de son utilité sociale. Les problématiques issues du monde de la recherche inspirent de plus en plus clairement les questionnements. Néanmoins, cette évolution ne doit pas être surestimée. L'enquête de 1978 sur les conditions de travail était déjà fortement inspirée par les préoccupations des ergonomes, tandis que les partenaires sociaux ont très activement participé aux groupes de pilotage de l'enquête Coi de 2006. En revanche, dans tous les cas, l'autonomie du système statistique public et ses liens institutionnels ou personnels avec le monde de la recherche ont joué un grand rôle<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Ce lien est encore plus clair dans le cas de l'enquête « travail et modes de vie » de 1997, qui a été réalisée par l'Insee à l'initiative de chercheurs.

### 3 Une démarche cumulative

La simple existence d'un tel système, au sein duquel les personnes et les informations circulent de façon relativement fluide, a eu une grande importance dans le développement du dispositif français d'enquêtes sur le travail. Par rapport à des pays qui disposent de services de recherche importants sur les questions du travail, l'organisation française rendait moins probable l'apparition de ces enquêtes. On a vu que leur naissance a, en effet, résulté d'une conjoncture particulière. Mais cette organisation a facilité l'extension du dispositif. Les barrières institutionnelles entre études de la santé au travail, de l'organisation du travail, de l'organisation des firmes sont moins hautes qu'ailleurs.

Les enquêtes, dans ces conditions, se soutiennent les unes les autres. Elles bénéficient en outre du capital symbolique de prestige et de confiance du système statistique public. Renoncer à tout ou partie de ce capital symbolique permet de tenter des entreprises innovantes, mais expose à des risques.

L'enquête Estev sur la santé, le travail et le vieillissement est une de ces entreprises innovantes. Enquête longitudinale, destinée à permettre des études épidémiologiques, Estev a été imaginée en 1989 par la Société de médecine du travail et d'ergonomie de l'Ouest. Elle est coordonnée par un groupe de médecins du travail, d'épidémiologistes (U170 de l'Inserm) et d'ergonomes notamment du Centre de recherche et d'étude sur l'âge et la population au travail. Elle a été réalisée grâce aux financements du ministère du Travail et des Affaires sociales, du ministère de la Recherche et de la MGEN.

Une première originalité d'Estev, par rapport à d'autres enquêtes épidémiologiques sur le même thème, est l'ampleur de son échantillon. Une autre originalité est le bricolage organisationnel qu'elle représente, avec la mobilisation d'une multiplicité d'acteurs et un pilotage qui exige, par conséquent, une grande énergie.

Une autre originalité de cette enquête est sa postérité. Estev ne portait que sur des catégories d'âge déterminées, mais apportait déjà des résultats substantiels. En 2006, la Dares et la Drees ont lancé, sous la direction de Marlène Bahu, Thomas Coutrot, Catherine Mermilliod et Corinne Rouxel, une enquête sur la Santé et les itinéraires professionnels (Sip), avec un questionnaire très enrichi et une réalisation technique aux normes Insee.

La présence de Serge Volkoff parmi les concepteurs d'Estev n'est sans doute pas étrangère à ce destin heureux. Mais celui-ci a aussi été rendu possible par l'existence d'institutions où peuvent coexister des porteurs de conceptions

innovantes de la santé d'une part (celle-ci est définie dans Sip comme « capacité dynamique d'adaptation permanente aux situations et évènements auxquels l'individu fait face»), des sociologues et des économistes du travail et des supporteurs de l'économétrie des panels.

On pourrait donc être optimiste quant à la capacité des enquêtes sur le travail à subsister et à se développer. Il ne faut toutefois pas se cacher que ce dispositif reste fragile. Tous les acteurs sociaux n'ont pas un égal intérêt au progrès des connaissances sur le travail. Certains représentants du patronat semblent même, à en juger par leur action, penser que cette connaissance est néfaste.

C'est ainsi que l'enquête Sumer, sur le suivi des risques professionnels, a constamment dû faire face à des attaques. Cette enquête a la particularité de voir la collecte des informations individuelles sur les travailleurs déléguées à des médecins du travail volontaires. Il est ainsi possible d'évaluer la diffusion de certains risques précis, dont les travailleurs eux-mêmes ne pourraient rendre compte avec le niveau de détail voulu. Paradoxalement, ce mode de collecte et cette précision fragilisent socialement l'enquête.

Par exemple, l'enquête a permis de savoir que certaines classes de produits chimiques toxiques sont largement utilisées dans la production. Les entreprises utilisatrices, généralement par ignorance, ne sont pas en état de prendre les précautions qui s'imposent. Une telle connaissance est de nature à susciter des réglementations pouvant léser les intérêts des producteurs des substances en question. Elle suscite donc des oppositions et des critiques, dont la bonne foi n'est pas toujours évidente.

En particulier, la compétence et l'objectivité des médecins du travail chargés d'évaluer la présence des risques a été mise en cause. Ils ont été clairement accusés d'avoir truqué les résultats pour justifier leur rôle. Une telle accusation est peu crédible : à en croire les accusateurs, les médecins auraient « chargé la barque » lors de la première enquête pour faire apparaître des niveaux de risque élevés ; mais en même temps ils ne l'auraient pas trop chargée, de façon à ce que leurs successeurs, lors de l'enquête suivante, fassent apparaître une aggravation ! Il est plus intéressant de se demander pourquoi de telles attaques peuvent être portées.

La délégation de l'appréciation des conditions de travail aux travailleurs eux-mêmes est parfois critiquée<sup>4</sup>. Néanmoins, il est difficile, dans une démocratie, de

---

<sup>4</sup> Cette critique n'est pas toujours, non plus, de bonne foi. Lors d'une réunion d'un groupe d'expert sur une enquête internationale, un représentant d'entreprises (étranger) a critiqué la mesure

tenir pour négligeable la perception qu'ont les citoyens de leur propre condition. Le capital de confiance accumulée par les enquêtes de l'Insee, et même l'accoutumance aux sondages d'opinion, soutiennent cette façon de faire. La capacité des médecins du travail à être de bons collecteurs d'information, aussi réelle soit-elle, ne bénéficie pas de ce même appui : on peut la mettre en doute sans mettre en doute du même coup tout un ensemble d'autres sources d'information. Une étude sociologique très fine a déployé les protocoles d'appréciation des médecins du travail [Dodier]. Elle a calmé la controverse à ce sujet, mais ne l'a pas éteinte.

---

des pénibilités et des risques par interrogations des travailleurs comme trop subjective. Puis, lors de la même réunion, il a critiqué la mesure de l'organisation du temps de travail comme ne tenant pas compte de l'expérience subjective des mêmes travailleurs, lesquels peuvent apprécier de travailler le week-end ou de nuit pour libérer leurs journées en semaine.

#### 4 Conclusion

La place manque pour traiter ici d'autres aspects du dispositif, comme la réalisation, aujourd'hui systématique, de post-enquêtes qualitatives d'évaluation. Nous nous contenterons de récapituler un constat que nous avons pu faire au long de ce papier : l'autonomie relative et l'unité du système statistique français sont une condition structurelle qui a favorisé l'expansion du dispositif d'observation statistique du travail, même si celui-ci n'a vu le jour qu'à la suite d'une conjoncture favorable fugace.

L'avenir de ce système se situe dorénavant, pour une part, au niveau européen. Des enquêtes européennes sur les conditions de travail ont été réalisées en 1991, 1995, 2000 et 2005 [Paoli et Merllié, 2001 ; Parent-Thirion et al., 2007]. Nous-mêmes avons participé au groupe d'expertise et au groupe restreint informel chargés de les concevoir. Leur questionnaire a largement repris celui des enquêtes françaises conditions de travail puis Totto, ce qui, en retour, conforta celles-ci. L'autre source principale d'inspiration de ces enquêtes européennes a été les enquêtes scandinaves. Celles-ci ont notamment apporté une dimension psychosociale, peu présente dans les questionnaires français et qui les complétait [Dorin et Gollac, 1994] et qui a, depuis, été en partie reprise par eux. Ces enquêtes européennes sont largement diffusées et utilisées<sup>5</sup>. Leur principal problème est de ne pouvoir s'appuyer sur un réseau de collecte spécifique. Le recours à des sous-traitants privés a causé de graves problèmes de qualité, en voie, toutefois, d'amélioration.

L'enquête COI, elle, a donné naissance au projet européen Meadows, dirigé par Nathalie Greenan et Edward Lorenz. Il s'agit d'un projet de chercheurs, soutenu financièrement par les instances européennes d'animation de la recherche. Il devrait déboucher sur la mise en place au niveau européen d'une enquête couplée auprès des salariés et des entreprises. La principale incertitude est d'ordre pratique : la réalisation de l'enquête trouvera-t-elle des organismes de support pré-constitués ou demandera-t-elle des efforts démesurés à ses promoteurs ?

Il resterait, pour être complets, à évoquer les caractéristiques des acteurs qui ont pu les porter à participer à la constitution du système. Certaines régularités, par exemple quant à l'origine géographique des responsables des projets, peuvent appuyer l'hypothèse que la disposition à s'intéresser à des sujets a priori marginaux

---

<sup>5</sup> L'appui sur des enquêtes européennes ou étrangères est de nature à conforter le dispositif français, tant sur le plan institutionnel que sur le plan méthodologique. La place manque ici pour évoquer l'enquête Réponse, qui a grandement bénéficié de l'expérience de l'enquête britannique Wirs.

au sein d'institutions très légitimes, comme le système statistique public ou la recherche publique, et à occuper des institutions d'interface, sont des caractéristiques sociales et non uniquement psychologiques. Mais le nombre de cas est trop limité pour pouvoir conclure sur une base statistique ! En attendant la multiplication, que nous souhaitons, de ces enquêtes et donc de leurs promoteurs, une technique alternative aurait été l'entretien sociologique en profondeur. Comme nous formons une part non négligeable de l'échantillon potentiel des interviewés, nous nous sommes dispensés de les réaliser. Ceci ne signifie nullement que nous écartions l'idée qu'un examen de l'habitus de leurs acteurs ne soit complémentaire de celui de la constitution de leurs réseaux pour comprendre la genèse et la diffusion des innovations scientifiques et technologiques.

## Bibliographie

- Baudelot C., Gollac M., Bessière C., Coutant I., Godechot O., Serre D. et Viguier F., 2002, *Travailler pour être heureux ?, Fayard*
- Boltanski L., Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, NRF
- Desrosières A., Thévenot L., 1988, *Les catégories socioprofessionnelles*, La Découverte
- Dodier N., 1993, *L'expertise médicale: essai de sociologie sur l'exercice du jugement*, Métailié
- Dorin B., Gollac M., 1994, *Convergence ou divergence des questionnaires nationaux sur l'organisation du travail ?, rapport pour la Fondation européenne pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Vie*, CEE
- Dussert F., 1996, « Evolution du réseau d'enquêteurs : des militaires retraités aux enquêtrices professionnelles », séminaire recherche de l'INSEE, 9 mai
- Eymard-Duvernay F., 1987, "Les entreprises et leurs modèles ", in F. Eymard-Duvernay et al., *Entreprises et produits*, Cahier du CEE, n°30, PUF
- Friedmann G., Naville P., 1962, *Traité de sociologie du travail*, Armand Colin, rééd. 1970
- Greenan N., Mairesse J. dir., 2006, « Un équipement de recherche pour observer et analyser les réorganisations d'entreprises », *Revue économique*, n°6
- Kramarz F., 1991, « Formuler les Questions d'une Enquête, » *Genèses*, n°4
- Merllié D., Paoli P., 2001, *Ten Years of Working Conditions in the European Union*, EFIWLC, Dublin
- Parent-Thirion A., Fernández Macías E., Hurley J., Vermeylen G., 2007, *Fourth European Working Conditions Survey*, EFIWLC, Dublin
- Pénissat E., Touchelay B, 2008, « Histoire des origines des statistiques sur le travail », communication aux 2èmes journées d'histoire de la statistique
- Weil S., 1951, *La condition ouvrière*, Gallimard, Paris (1<sup>re</sup> édition en 1935).
- Wisner A., 1999, Préface de l'ouvrage : Les conditions de travail en enquêtes. Document d'Etudes de la DARES n°29
- [www.enquetecoi.net](http://www.enquetecoi.net)